

Gaz de schiste le débat relancé dans le Gers

La commune de Saint Griède va revenir sur le devant de la scène



Gaz de schiste le débat relancé dans le Gers

Jeudi le tribunal administratif de Pau a donné raison à la société australienne Gas2grid qui avait fait appel contre un arrêté du ministère de l'Environnement en date du 21 septembre 2015 et lui refusait la prolongation d'un permis de recherche d'hydrocarbures au motif de risques de troubles à l'ordre public.

Non seulement l'arrêté est jugé non conforme mais le tribunal va plus loin en condamnant sous astreinte de 3000€ par jour le ministère de l'Environnement à une obligation de prolonger le permis de Saint-Griède pour une durée de cinq ans, dans un délai de 30 jours.

Au contraire des Etats-Unis, du Canada, de la Pologne et de la Chine, qui forent à tout-va, tandis que l'Autriche, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni ont commencé dans leur coin à chercher du gaz de schiste, la France a mis un veto à la fracturation hydraulique.

Ce permis, concerne une zone de 52 km² au confin du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. Les élus et la population du secteurs avaient manifesté eur hostilité à ce projet. Théoriquement cette décision remet en selle la société australienne qui pourrait dans le futur reprendre ses analyses de sol en vue d'une exploitation éventuelle de gaz de schiste.